

PLANNING DES ANIMATIONS



SEPTEMBRE 2011

Mardi 27 septembre

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Couleurs d'automne

OCTOBRE 2011

Mardi 04 octobre

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Choux, cailloux, hiboux : peinture sur galet

Mardi 04 octobre

19h30

FESSENHEIM (locaux de la Communauté de Communes)

Soirée d'information pour les assistantes maternelles
(Régularisation de salaire et projets de l'année)

Vendredi 07 octobre

9h30-10h15

FESSENHEIM (Médiathèque)

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans

Mardi 11 octobre

9h30 - 11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : A la volette, feuilles d'automne

Mardi 18 octobre

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Hérisson marron : collage graines, motricité fine

Congés scolaires du dimanche 23 octobre 2011 au mercredi 02 novembre 2011 inclus.

NOVEMBRE 2011

Vendredi 04 novembre

9h30-10h15

FESSENHEIM (Médiathèque)

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans

Mardi 08 novembre

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Pommes en chaussons : manipulation

Mardi 15 novembre

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Raisin tout plein

Mardi 15 novembre

19h30

FESSENHEIM (Médiathèque)

Soirée « Prévenir et soigner les affections hivernales de l'enfant »
avec Sabine GOETZ, naturopathe

Mardi 22 novembre

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Couleur raisin

Vendredi 29 novembre

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Pomme rouge, pomme jaune : peinture ou collages

Mardi 29 novembre

19h30-22h00

FESSENHEIM (locaux de la Communauté de Communes)

Soirée créative de Noël avec Caroline HORNSPERGER

En prévision....

Vendredi 02 décembre

9h30-10h15

FESSENHEIM (Médiathèque)

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans

Jeudi 08 décembre

19h30

FESSENHEIM (« LA RUCHE » -Pépinière, centre de formations)

Soirée d'information sur l'utilisation des « couches lavables » pour les enfants



LE JOURNAL DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES N° 29

SEPTEMBRE—OCTOBRE—NOVEMBRE
2011



2, rue du Rhin - 68740 - FESSENHEIM

Contact : Fabienne WASSMER

Tel : 03 89 48 62 30 - 03 89 62 40 86 (direct) - Courriel : f.wassmer@cc-essordurhin.fr

SOMMAIRE



- EDITORIAL
- INFOS UTILES
- INFOS RELAIS
- DOSSIER : « LE JEU ET L'ENFANT » : Notions de jeu libre
- PLANNING ANIMATIONS

ons de "jeu libre"



Aménager un espace de jeu libre, c'est mettre en scène un lieu de vie partagé entre enfants et adultes. Le matériel choisi par l'adulte permet le jeu libre s'il est à la portée de l'enfant, c'est-à-dire physiquement à sa hauteur, s'il peut s'en servir seul et en faire ce qu'il veut.

En pratique...

L'aménagement peut être fait de « coins » pour jeux libres, répondant aux différents besoins des enfants dans la journée et de leur âge et développement, par exemple :

- ◆ *Un espace imitation : dinette, lit, poupées, peluches, cuisine, miroir.....pour s'identifier dans les tâches de la maison*
- ◆ *Un espace camions, voitures, garage, petit train...*
- ◆ *Un espace jeux à table : table et chaises à hauteur d'enfant pour compléter les jeux d'imitation*
- ◆ *Un espace jeux libres : jeux de manipulation, d'encastrement, de construction (peut être matérialisé par un tapis, des caisses, bacs plastique...)*
- ◆ *Un espace bric-à-brac : matériel divers tel que carton, tissus, contenants plastique..... à laisser à disposition dans des bacs et qui sera utilisé selon l'inspiration de l'enfant*
- ◆ *L'espace moteur qui répond au besoin de motricité de l'enfant peut être aménagé à l'extérieur, dans le cas de l'accueil à domicile : pousseurs, tricycles, toboggan sécurisé, espace pour courir et jouer au ballon, jeux d'adresse...*
- ◆ *Les bébés doivent pouvoir être sécurisés dans un endroit spécifique et matérialisé mais non isolés pour permettre des interactions avec les enfants plus grands : couchés sur un tapis, ils pourront évoluer à leur guise entourés d'objets et de jouets stimulants.*

Il est important pour les enfants que ces lieux soient repérables et qu'ils soient laissés à leur place, afin de garder des repères et garantir la sécurité affective.

Ces espaces peuvent évoluer (agrandis ou rétrécis) selon les âges et afin de s'adapter aux besoins des enfants.

L'adulte doit pouvoir voir les enfants pour leur sécurité physique, il doit pouvoir être vu des enfants pour leur apporter une sécurité affective.

Il est important, une fois l'espace aménagé de se questionner à nouveau régulièrement sur le sens de ce qui est proposé aux enfants, sachant que les enfants sont en constante évolution et que ce qui est adapté à un moment ne le sera peut-être plus quelques mois plus tard.

C'est dans l'observation que l'adulte va saisir le moment où l'enfant est prêt à découvrir autre chose, ce qui l'amènera à repenser quelque peu les espaces de jeux et leurs utilisations.

(Source : Métiers Petite Enfance—Juillet—Août 2011)



Le jeu et l'enfant. Notio

Toutes les compétences de l'enfant (intellectuelles, motrices, relationnelles, sensorielles...), ses talents s'exercent à travers le jeu et le plaisir qu'il en retire.

Le jeu est dit « libre » par opposition au jeu dirigé dans lequel l'adulte intervient. Le jeu libre contribue au développement, à la créativité et au libre épanouissement de l'enfant. Par ce biais, l'enfant va découvrir, expérimenter, exprimer et agir seul, par et pour lui-même.

En pratique le jeu libre se traduit par la mise en place par l'adulte d'espaces aménagés et adaptés à l'âge de l'enfant et favorisant son autonomie. L'aménagement de l'espace en « petits coins thématiques » (cuisine, construction, puzzles....) avec du matériel dont l'enfant peut faire usage lui permettra de choisir son activité et de décider par lui-même du sens et de l'utilisation qu'il veut donner aux jouets et au matériel proposé.

Mais, même si le jeu est dit « libre », il va rester sous le contrôle de l'adulte qui va mettre des moyens en place pour le laisser s'exprimer librement. Toutefois, il est important d'indiquer certaines règles à l'enfant qui vont le sécuriser, mais sans trop le diriger, sinon le jeu dit « libre » ne l'est plus.... Il est donc paradoxal de dire que le jeu libre l'est totalement.

Les interventions de l'adulte doivent encadrer le jeu de l'enfant pour souligner ce qui est possible et ce qui est interdit. Un cadre est essentiel pour contenir l'enfant et lui assurer une possibilité d'exploration selon son rythme, ses besoins, ses envies. Il n'est donc pas paradoxal de dire ici que l'on peut être libre dans un cadre...

L'enfant ne devient pas autonome brusquement mais par étapes successives. Le rôle de l'adulte dans le jeu libre est d'élargir l'espace de liberté de l'enfant en fonction de son développement et de ses capacités. Le jeu libre reste donc un choix de l'adulte pour l'enfant, qui sera sécurisé dans un espace réservé.

Pendant le jeu libre ce sont les initiatives de l'enfant qui sont recherchées et non pas leur adaptation à une consigne, afin qu'il évolue dans une ambiance où l'entourage l'invite à ne pas rester spectateur, mais à devenir metteur en scène ou acteur. « L'ennemi de notre culture, c'est la passivité » (Catherine DOLTO-TOLITSCH)

Concrètement l'adulte doit être disponible pour l'enfant qui va pouvoir venir vers lui, comme un point d'ancrage, en fonction de ses explorations et de ses découvertes. L'adulte ne peut pas se contenter de « laisser jouer », il doit observer, regarder, encourager, acquiescer, guider, exprimer ce que l'enfant n'arrive pas à formuler et parfois prendre une part active au jeu pour entretenir le jeu afin que l'enfant continue son exploration.

Il arrive que certains enfants rencontrent des difficultés pour se «mettre en route » : hésitations, ennui, agressivité ou perturbations peuvent apparaître au début de ce temps libre proposé. De même, certains enfants qui, en apparence, ne font rien dans l'espace réservé au jeu libre ne sont pas inactifs : ils observent, s'imprègnent de l'ambiance, se reposent, ce qui fait aussi partie du jeu...

L'observation de ces temps de jeu libre est très importante. L'adulte apprend ainsi à mieux connaître l'enfant, les étapes de son développement, ses goûts, ses compétences, sa position et son comportement en présence d'autres enfants.

Cela permet de mieux comprendre certaines situations pour aider l'enfant si besoin.

EDITORIAL



Le bel été est passé avec ses souvenirs bien classés comme dans un album...

Pas de nostalgie... rien n'est plus exaltant que l'avenir et les projets puisque modelables à souhait....

Des projets (ou des souhaits) chacun peut en avoir et à tout niveau, il est bien de les exprimer pour ensuite les mener à bien, avec les moyens dont on dispose.

Au relais, c'est avec le concours de vous tous qu'ils vont pouvoir émerger, à vous de les formuler...

Bonne rentrée, à bientôt pour de nouvelles perspectives !



INFOS UTILES



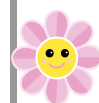
L'AGREMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

- L'exercice de la profession d'assistante maternelle est soumis à une autorisation administrative ou agrément délivré par le président du Conseil Général.
- L'agrément est accordé si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants. Sa durée est de cinq ans. A l'issue de cette période, l'assistante maternelle souhaitant continuer l'exercice de cette profession doit en demander le renouvellement.
- La décision d'agrément fixe le nombre d'enfants que l'assistante maternelle peut accueillir simultanément et les conditions de l'accueil (âge des mineurs, horaires...)
- Sauf dérogation, il ne peut pas être supérieur à quatre enfants, le nombre total d'enfants accueillis simultanément étant limité à six.
- Le terme « simultanément » signifie qu'il ne doit jamais y avoir, ensemble chez l'assistante maternelle, un nombre d'enfants supérieur à celui précisé sur l'agrément, y compris le ou les enfants de moins de trois ans de l'assistante maternelle.
- Si l'assistante maternelle souhaite accueillir de manière régulière plus d'enfants que ne l'autorise son agrément, elle doit demander :
 - ⇒ **une extension** de son agrément pour accueillir jusqu'à quatre enfants simultanément
 - ⇒ **une dérogation** si l'accueil doit concerner plus de quatre enfants.
- L'assistante maternelle, à sa demande, peut être autorisée avec l'accord écrit du président du Conseil Général, à dépasser provisoirement le nombre d'enfants qu'elle est autorisée à accueillir, par exemple pour remplacer une autre assistante maternelle indisponible pour une courte durée.
- Dans des situations urgentes, exceptionnelles et imprévisibles, le nombre d'enfants accueillis pourra être dépassé pour assurer la continuité de l'accueil sans accord préalable de la PMI, par exemple pour se charger des enfants confiés à une autre assistante maternelle victime d'une urgence. L'assistante maternelle devra en informer sans délai les services de la PMI par téléphone, courrier électronique....
- Le contrôle du respect de ces conditions est assuré par le service de PMI.
- Sauf situation d'urgence, tout manquement aux conditions d'agrément peut entraîner la suspension ou le retrait.

INFOS RELAIS



LES DATES A RETENIR :



- **Le 27 septembre 2011 de 9h30 à 11h00 (périscolaire d'HIRTZFELDEN)**
Reprise des ateliers d'éveil tous les mardis matins pour les enfants accueillis par leur assistante maternelle.



- **Le 04 octobre 2011 à 19h30 (locaux de la Communauté de Communes)**
Soirée d'information dédiée aux assistantes maternelles où nous aborderons un sujet qui pose souvent souci : la régularisation de salaire en fin de mensualisation ou lors d'une rupture de contrat. D'autres points pourront bien sûr être abordés et nous profiterons de cette première soirée de rentrée pour échanger sur les souhaits d'animation et de formation de chacune.

Inscrivez-vous vite au Relais (03 89 62 40 86 ou 03 89 48 62 30)



- **Le 15 novembre 2011 à 19h30 (Médiathèque de Fessenheim)**
Nous accueillerons Sabine GOETZ, naturopathe, qui abordera, lors de cette soirée à destination des parents et des professionnels de l'enfance, les méthodes pour soigner les enfants le plus naturellement possible, lors des affections de l'hiver. Elle donnera également de précieux conseils de prévention des maladies bénignes ainsi que les gestes naturels que chacun peut mettre en œuvre pour prendre soin de soi. ***Invitez tous vos parents-employeurs et inscrivez-vous au Relais avant le 08 novembre 2011 (places limitées).***



- **Le 19 novembre 2011** aura lieu la 7ème journée nationale des assistantes maternelles. Le thème de cette année est : « L'enfant et le jeu ». Nous évoquerons cette journée lors de notre réunion du 04 octobre afin de cerner vos attentes et souhaits.



- **Le 29 novembre 2011 à 19h30 (locaux de la Communauté de Communes)**
Nous penserons déjà à Noël en accueillant Caroline HORNSPERGER pour une soirée de création en toute convivialité.
Le nombre de personnes étant limité à douze ou treize, ***inscrivez-vous au Relais avant le 21 octobre 2011.***



- **Le 08 décembre 2011** : dans le cadre des actions du Plan Climat, la Communauté de Communes propose des formations de proximité à visée environnementale. Cette soirée programmée aura pour thème l'utilisation des « couches lavables » pour les enfants.
Une invitation détaillée vous parviendra ultérieurement.